



**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2008**

Présents :

Messieurs ZOUTE, BUISSE, VALLIN, DELBROUCQ, FROISSANT, BARBE, DENNIN, DUBOIS, LEPERS, LEUILLETTE, MERLIN, POILLOT, RONDOUX

Mesdames MELI, BRASIER, PEREIRA, SAILLIOT

Absents excusés :

Monsieur DECALONNE procuration Monsieur DELBROUCQ
Monsieur CHIAREL procuration Monsieur ZOUTE
Madame LEFROU procuration Madame MELI
Madame TURBELIN procuration Monsieur VALLIN
Madame VANBAELINGHEM procuration Monsieur LEUILLETTE

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur David VALLIN

Le compte rendu de la séance du 5 Septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation du nouvel ordre du jour

Cession de terrain :

Il convient de céder gratuitement à Lille Métropole Communauté Urbaine :

- une parcelle de terrain cadastrée section ZC numéro 152 pour six ares cinquante six centiares (6 a 56 ca) sur laquelle a été réalisé un bassin de rétention ;
- une parcelle de terrain cadastrée section ZC numéro 154 pour un are un centiare (1 a 01 ca) qui accueille une station de relèvement.

Approuvé à l'unanimité

Commission Intercommunale des Impôts Directs : Désignation des membres

Il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger éventuellement auprès de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et ce pour une durée de 6 ans :

Sont candidats :

- Membre titulaire : Monsieur Jean-Louis BUISSE
- Membre suppléant : Madame Stéphanie PAVY

Désignés à l'unanimité

Reprise de provision pour risque :

En 2007, une provision pour risque d'un montant de 1 000 euros a été inscrite au budget. Le risque potentiel budgétisé sur 2007 ne s'est pas avéré et il convient de reprendre cette provision par l'émission d'un titre à l'article 7875 (reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation).

Approuvé à l'unanimité

Décision modificative :

Il est proposé d'approuver les virements de crédits suivants :

Chapitre 66 Article 66111 Intérêts réglés à échéance	+ 5 000.00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 5 000.00 €
Chapitre 011 Article 6067 Fournitures scolaires	- 500.00 €
Chapitre 67 Article 6714 Bourses et prix	+ 500.00 €

Proposition votée à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs

A compter du 1er Mai 2008, un adjoint administratif de 2ème classe à 17 h 30 a bénéficié d'une augmentation horaire pour occuper un poste à temps complet, soit 35 h.

Après avis favorable du CTP en date du 20 Juin 2008, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps non complet 17 h 30.

Approuvé à l'unanimité

Accueil de Loisirs du mercredi :

Il est souhaitable de mettre en place un accueil de loisirs du Mercredi à compter du 9 Janvier 2009 qui sera ouvert aux chérengeois ainsi qu'aux enfants extérieurs à la commune mais scolarisés à CHERENG.

Durée et horaires :

- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
 - l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00
- Possibilité de restauration le midi

Garderie :

Une garderie optionnelle sera proposée aux familles : elle permettra d'accueillir les enfants inscrits à l'accueil de loisirs le matin dès 7 h 30 et de les garder le soir jusqu'à 18 h.

Restauration tarifs:

- pour les enfants domiciliés à Chérenge : 2.50 euros par jour et par enfant
- pour les enfants extérieurs à Chérenge : 3.50 euros par jour et par enfant

Participation des familles :

Accueil de Loisirs du Mercredi			
A compter du 09/01/2009			
<i>Tranches</i>	<i>Quotients</i>	<i>Accueil de loisirs Tarif à la journée</i>	<i>Garderie Tarif par séance</i>
1	0 à 2 576	1.50	1.10
2	2 577 à 3 308	2.00	1.20
3	3 309 à 4 360	2.50	1.30
4	4 361 à 6 097	3.00	1.40
5	6 098 à 7 317	3.50	1.50
6	7 318 à 9 238	4.00	1.60
7	9 239 à 11 570	4.50	1.70
8	Plus de 11 570	5.00	1.80
la commune (1)		7.50	2.20
<i>Extérieurs à</i>			

Approuvé à l'unanimité

Questions et informations diverses :

* Pour répondre à Madame PEREIRA, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les gens du voyage occupent des terrains de la commune d'ANSTAING.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée.